

## ANNEXE 1

### Liste des pièces à fournir

Les pièces doivent être établies au nom du porteur de projet pour être retenues par la Conférence des Financeurs.

<b>Pour tous les porteurs de projet :</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. La lettre de demande de subvention adressée à Monsieur le Président du Département de la Guadeloupe, signée par la personne habilitée à engager l'organisme. Cette lettre précise l'objet de la demande et indique le montant sollicité ;</li><li>2. Le dossier de candidature dûment complété, daté et signé (<b>Annexe 2</b>) ;</li><li>3. Le budget prévisionnel de la structure (<b>Annexe 3</b>) ;</li><li>4. Le budget prévisionnel de ou des action (s) à financer (<b>Annexe 4</b>) ;</li><li>5. Tout document produit dans le cadre du projet permettant une meilleure appréhension du projet ;</li><li>6. Les éventuels supports de communication prévus du projet ;</li><li>7. La délégation de signature au profit de la personne habilitée à engager la structure, le cas échéant ;</li><li>8. La photocopie de la fiche d'identification au répertoire SIRET/SIREN de moins de 3 mois délivrée par l'INSEE ;</li><li>9. L'original d'un Relevé d'Identité Bancaire ou postal avec code IBAN libellé au nom de l'organisme ;</li><li>10. L'attestation d'engagement du porteur de projet (<b>Annexe 5</b>) ;</li><li>11. Le certificat d'engagement attestant le démarrage des actions (<b>Annexe 6</b>) ;</li><li>12. L'attestation de réalisation de l'action (<b>Annexe 7</b>) ;</li><li>13. L'outil d'analyse des financements (<b>Annexe 8</b>) ;</li><li>14. Le bilan d'activité (<b>Annexe 9</b>) ;</li></ol>
<b>Si l'organisme est privé à but non lucratif :</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Les statuts régulièrement déclarés ;</li><li>2. La liste des membres du Conseil d'Administration (CA) ou de de l'Assemblée Générale (AG) ou des associés ;</li><li>3. La liste des membres du Bureau et leurs fonctions respectives ;</li><li>4. Le procès-verbal de la dernière AG (intégrant obligatoirement le rapport moral et financier lu en AG ou en CA, le rapport des activités générales de l'organisme du dernier exercice clos –résultats, presse,...- et la dernière délibération de l'AG ou du CA approuvant les comptes) ;</li><li>5. Les documents comptables de l'organisme (bilan, compte de résultat et annexes) du dernier exercice clos conformes au plan comptable des associations certifiés conformes par le Président ;</li><li>6. Le rapport du Commissaire aux Comptes si le montant global des subventions publiques (Etat, Région, Département, Communes...) est supérieur ou égal à <b>153 000 euros</b> ;</li><li>7. La délibération ou la décision de l'instance habilitée à engager la structure décidant de la réalisation de l'opération, prévoyant son financement et sollicitant l'aide ;</li><li>8. Le budget prévisionnel de l'ensemble des activités de l'organisme, pour l'exercice sur lequel la subvention sera versée, certifié conforme par le Président ;</li><li>9. L'attestation sociale permettant de justifier de la régularité de la situation sociale de moins de 3 mois délivrée notamment par l'URSSAF, la CGSS, le POLE EMPLOI...</li></ol>

<b>Si l'organisme est privé à but lucratif :</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. La photocopie du K-bis ;</li> <li>2. L'attestation annuelle d'inscription au registre des métiers pour les artisans ;</li> <li>3. Les derniers comptes annuels approuvés ;</li> <li>4. La copie du rapport du Commissaire aux comptes, datée et signée par le Commissaire aux comptes ;</li> <li>5. L'attestation sociale permettant de justifier de la régularité de la situation sociale délivrée notamment par l'URSSAF, la CGSS, le POLE EMPLOI...</li> <li>6. Si la société fait partie d'un groupe : organigramme du groupe (précisant les effectifs, chiffres d'affaire et bilan des entreprises du groupe), répartition du capital pour les actionnaires majoritaires.</li> </ol>
<b>Si l'organisme est public:</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. La délibération autorisant à engager la collectivité à la réalisation de l'opération, prévoyant son financement et sollicitant l'aide.</li> </ol>

Toutes les pièces demandées font partie intégrante du dossier de candidature.  
**Les dossiers complets doivent être envoyés au plus tard le 22 MAI 2022 minuit.**

✓ Sur la plateforme demarches-simplifiees.fr

**« Tout dossier incomplet sera irrecevable ».**

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le secrétariat de la Conférence des Financeurs :

Par mail aux adresses suivantes :

[conferencedesfinanceurs@cg971.fr](mailto:conferencedesfinanceurs@cg971.fr)  
[direction.autonomie@cg971.fr](mailto:direction.autonomie@cg971.fr)

Par téléphone aux numéros suivants :

- 0590 99 79 92 Sandra TORRENT, Chargée de mission de la Conférence des Financeurs ;
- 0590 99 78 59 Sandrine CECILE, Responsable du service de la coordination gérontologique et du handicap.